



N° 9

Bulletin Municipal

Édité le 27/11/2025

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.
ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.
Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddlamotte.fr>

☎ 02.96.25.89.68	Bibliothèque
Mardi	16h45/17h45
Mercredi	15 h 30/18 h
Vendredi	16h45/17h45
Samedi	9h30/11h30

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.
Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »
Du lundi au vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.
Le samedi : 9h/12h30.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.28.06.33.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.56.98.17.
Du lundi au vendredi : 13h15/15h45.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.
☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Bretagne Centre : ☎ 02.96.66.09.09
www.loudeac-communaute.bzh

Presse locale, Les correspondants :

Ouest France : M^{me} Evelyn DE CELLES
Tél : 06.86.72.15.23 / eve.de.saintluc@orange.fr

Le Télégramme : Dominique CRASE
Tél : 06.67.76.41.69 / dcrase22@gmail.com
loudeac@letelegramme.fr

Le Courrier Indépendant : M. Kevin MAGI
Tél : 06.24.11.94.21 / kmagisb@gmail.com

Mairie ☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr

Site : www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h-12h/13h30/17h et samedi 8h/12h.
Numéro d'astreinte des élus, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et en **situation d'urgence**. ☎ 07.57.47.30.31.

Maire : Henri Flageul
Adjoints : Stéphane Foucault - Jocelyne Le Tinnier
Robert Moisan - Christelle Urvoix - Michel Harnois

Sur rendez-vous
☎ 02.96.25.40.03

INFORMATIONS MUNICIPALES

DATES À RETENIR

05/12 : Fête de Noël – ADPEEP
06/12 : Téléthon
07/12 : Spectacle de Noël – Ecole Notre Dame de Lourdes
20/12 : Courses pédestres – Ça trotte à LA MOTTE
28/12 : Loto – Ecole Notre Dame de Lourdes

Circulation : En raison des courses pédestres du **samedi 20 décembre**, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits de **17 h à 20 h** sur les voies, rues et places ci-après :

- rue Joseph Dupré	- impasse des Acacias	- impasse des Platanes
- rue le Clos	- rue de la Croix Rouge	- rue des Epinais
- rue des Aubépines	- rue des Tilleuls	- rue des Bouleaux
- impasse des Mésanges	- impasse M. Dumont	- rue des Bruyères
- impasse des Fauvettes	- impasse A. Radenac	- rue du Grand Chêne
- rue des Genêts	- rue des Bleuets	- rue des Lierres
- rue du Stade	- impasse des Hirondelles	

ÉLAGAGE DES BRANCHES : Le défaut d'élagage des arbres et plantations appartenant aux riverains cause de multiples nuisances. En effet, les cars de ramassage scolaire, les camions de la collecte des ordures ménagères ainsi que les engins agricoles subissent régulièrement des dommages occasionnés par des branches d'arbres qui surplombent les voies. De plus, les branches gênent pour l'installation de la Fibre et le frottement des branches sur les câbles peut interrompre les services de télécommunications. Il vous est donc demandé de réaliser ou de faire réaliser les travaux d'élagage nécessaires pour palier à toutes ces nuisances.

Bulletin de fin d'année : Les associations, nouvelles entreprises, désirant y faire paraître un article doivent impérativement nous le faire parvenir par mail **avant le 1er décembre** : s.prioux@mairielamotte.fr

Votre procuration électorale 100% en ligne avec France Identité

La démarche de procuration de vote devient entièrement dématérialisée. Vous pouvez désormais faire votre demande de procuration sans vous déplacer, directement en ligne.

À l'approche des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2026, le ministère de l'Intérieur généralise à tous les scrutins la possibilité d'établir et de résilier de façon complètement dématérialisée sa procuration, grâce à l'usage de l'identité numérique France Identité.

Il est à présent possible, pour l'ensemble des scrutins, d'effectuer sa demande de procuration (ou de résiliation) pour les utilisateurs du portail FranceConnect, de manière totalement dématérialisée. Pour cela, vous devez disposer de la nouvelle carte d'identité et posséder une identité numérique certifiée France Identité.

i vous pouvez faire certifier votre identité numérique France Identité à la Mairie de LA MOTTE.

Je veux voter par procuration, comment ça marche ?

[Maprocuration](#) vous permet de désigner un électeur chargé de voter à votre place pour une élection ou un référendum. Pour cela :

- ✓ Récupérez auprès de votre mandataire, soit son numéro d'électeur et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote ;
- ✓ Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité ;
- ✓ Authentifiez-vous avec votre identité numérique certifiée, **cette démarche est accessible uniquement pour les utilisateurs disposant d'une identité numérique certifiée sur France Identité**, sinon, déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration ;
- ✓ Vous êtes informé(e) par courriel dès que votre procuration est acceptée.

VIE ASSOCIATIVE



Opération pizzas : L'AS La Motte foot vous propose une "opération pizzas"

Retrait des commandes au foyer du Stade Ernest Mercier le vendredi 28 novembre de 18 h à 20 h.

Vente de sapins : La remise des sapins se déroulera sur le parking de la salle Athéna le **samedi 29 novembre de 10 h à 12 h.**



L'association des EHPA/EHPAD du Mené, regroupant les EHPAD de La Motte, Collinée, Merdrignac, Plémet, Plessala et Plouguenast, organise un spectacle de fin d'année destiné aux résidents le **mardi 02 décembre à partir de 14 heures à la salle Athéna.**

Au vu de la capacité d'accueil de la salle Athéna, les membres de l'association ont décidé de permettre aux Mottérioux d'y assister.

Une participation de 5 € est demandée. Cette somme permettra de mener des activités à destination des résidents pour l'année à venir.

Merci de réserver vos places auprès du Foyer Roger Jouan.

Fête de Noël

- 🎄 L'école publique Joseph Hudo est ravie de vous présenter sa Fête de Noël.
- 🎵 Chants des enfants accompagnés de leurs maîtresses
- 🎩 Spectacle du Professeur Guillaume magicien
- 👤 Maquillage de Noël et Photos avec le Père Noël en personne
- 🍽️ Restauration et buvette sur place

Venez passer un moment festif et vous plonger dans la magie de Noël 🎅

Ouvert à tous – gratuit

Spectacle de Noël

Les enfants de l'école Notre Dame de Lourdes vous invitent à leur spectacle de Noël

le **dimanche 07 décembre à 14 h, à la salle Athéna**

Photos avec le Père-Noël

Petite restauration, buvette

Ouvert à tous.





LA MOTTE

Samedi 06 DÉCEMBRE

Commande de croissants & pains au chocolat

 *Salle des sports*

 **Vendredis 21 et 28 novembre** → 18 h à 20 h

 **Samedis 22 et 29 novembre** → 9 h à 19 h

Distribution des viennoiseries

 *Salle Athéna*

 **Samedi 6 décembre** → 7 h à 12 h



Événements du samedi 6 décembre

- **Bal Country** – à partir de **14 h**, *Salle Athéna* (entrée payante)
- **Yoga du rire** – à **14 h 30**, *Maison des Bruyères* (entrée : 5 €)
- **Salon de thé** – café, chocolat, douceurs...
- **Confection d'une arche décorative** – à **15 h 30**, dans le hall de la salle Athéna, réalisée par les écoliers mottérieux

Urne disponible

 *Entrée de la mairie*

 **Du 21 novembre au samedi 13 décembre**

 Déposez vos chèques libellés à : AFM Téléthon

 Un reçu fiscal vous sera envoyé.

 Associations mottérielles : vos dons sont les bienvenus dans la même urne.

Repas à emporter – Jambon à l'os

 *Salle Athéna (Retrait à partir de 18 h 30)*

 **Cartes en vente dans les commerces de La Motte**

 **Tarifs :**

- Adulte : **13 €** (kir offert)
- Enfant : **6 €**

Ça trotte à La Motte : Réunion de préparation des Foulées de Noël du samedi 20 décembre, **le vendredi 05 décembre à 20 h 30** à la Maison des Bruyères.

Objet : Attribution des postes pour tous les bénévoles.



Ça trotte à La Motte : FOULÉES DE NOËL



Ça trotte à La Motte vous propose **le samedi 20 décembre 2025** un circuit de 8 kms dans le bourg de LA MOTTE (2 boucles)

Tous les dossards sont réservés, vous pouvez contacter l'association au cas où des dossards se libéreraient.

Engagement : 9 €, les bénéfices seront entièrement reversés à AUTISME 22, L'ADAPEI et la fondation de KERPAPE

RETRAIT DES DOSSARDS : à partir de 16 h 30 à la salle ATHÉNA. DÉPART à 18 h 30

Récompenses aux 3 premiers et premières de chaque catégorie (hommes et femmes)

Tirage au sort avec de nombreux lots. **Buvette et restauration rapide sur place.**

Renseignements : 06.09.35.41.90 **Nous vous attendons nombreux.**

Les animations, les illuminations sur le circuit seront les bienvenues et toujours aussi appréciées par les coureurs.

Club de l'Amitié : Assemblée générale

Jeudi 18 décembre 2025, à 14 h 00, salle Athéna.

Les personnes intéressées par les activités boules, cartes, scrabble peuvent participer.

Loto : Animé par Anthony, organisé par l'école Notre Dame de Lourdes. (Réservation au 06.66.53.39.62)

Le **dimanche 28 décembre 2025 à 14 h à la Salle Athéna** (ouverture des portes à 11 h)

Lots : 1 bon d'achat 600 € / 1 bon d'achat 300 € / 1 bon d'achat 200 € / 5 bons d'achat 100 € / 12 bons d'achat 30 €, 40 €, 50 €. LOTO PERSONNEL : bons d'achat 40 €, 60 €, 100 €

3 € le carton / 8 € les 3 / 15 € les 7 – Petite restauration sur place



INFORMATIONS DIVERSES

Accueil des nouveaux élèves à l'école publique Joseph HUDO

Si vous souhaitez inscrire votre enfant ou visiter l'école en vue de la rentrée prochaine, vous pouvez contacter la directrice, Mme Lassalle, au ☎ 02 96 25 45 74 ☒ <http://ecole.0221487x@ac-rennes.fr>

Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants tout au long de l'année, vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription de vos enfants à la Mairie.

collecte de journaux : Afin de financer les projets de l'Ecole Publique Joseph Hudo de La Motte, nous collectons vos journaux le **samedi 29 novembre de 10 h à 12 h** sur le parking de la salle des fêtes à La Motte.

Il n'y aura pas de collecte le 6 décembre.

Les sapeurs-pompiers de Plouguenast-Langast 🚒 vous invitent à partager leur traditionnelle célébration annuelle, la Sainte-Barbe 🔥 **le samedi 29 novembre à 17 h 00**, sur la place de la mairie à La Motte.

Messe de Noël au foyer Roger Jouan le **jeudi 18 décembre à 15 h 30.**

Chèque énergie : Le SDE22, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique vous informe sur la nouvelle campagne Chèque Énergie.

En effet, le chèque énergie est un dispositif national, mis en œuvre depuis 2018, qui vient de faire l'objet d'une réforme qui modifie les modalités d'attribution de cette aide.

Ainsi, certains foyers précaires perdent en 2026 le bénéfice du chèque énergie du fait d'un changement national dans la gestion des attributaires :

- fin de « l'automatisation universelle » de l'attribution du chèque
- introduction de la notion de foyer fiscal unique

Beaucoup de bénéficiaires potentiels devront en effet effectuer eux-mêmes leur demande de chèque énergie et se confronter à des démarches administratives supplémentaires.

Par ailleurs, soyez vigilants face au risque de mails frauduleux pouvant inciter à communiquer des données personnelles ou bancaires.

En effet, les demandes sont possibles uniquement via la plateforme <https://www.chequeenergie.gouv.fr/> ou par courrier, la démarche est donc volontaire.

Les foyers qui n'ont pas reçu de chèques énergie au titre de la campagne 2025 peuvent faire une demande de chèque énergie sur [l'espace bénéficiaire](#), ou par courrier, jusqu'au 28 février 2026.